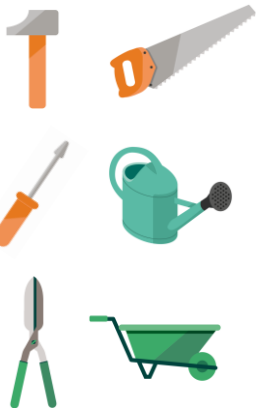




ecomaison



[Consulter
la page dédiée](#)

**Filière REP Articles de
Bricolage et de Jardin**
Développons ensemble leur
seconde vie

Ecomaison, l'éco-organisme des objets de la maison

Mobilier, Literie, Bâtiment, Bricolage, Jardin, Jouets...

► **Organisme à but non lucratif, agréé par l'État**

► **Financé par l'éco-participation**

► **Nos missions :**

- Organiser les opérations de **collecte, tri, valorisation et recyclage**
- Développer le **réemploi et la réparation**
- Accompagner les **entreprises vers l'éco-conception**

Objectif Zéro Déchet !





Liens cliquables, rendez-vous directement à la rubrique de votre choix

1

Objectifs et plan d'actions

2

Quels acteurs ?
Quels produits ?

3

Quels engagements ?
Quels soutiens ?

4

Nos solutions d'enlèvement des déchets et consignes de tri

5

Vos espaces, outils et documents



ecomaison



1

Développer le réemploi : objectifs et plan d'actions

Contexte et cadre réglementaire

Objectifs réemploi Ecomaison* du cahier des charges :

Année	2024	2027
Objectif Ecomaison* catégorie 3 (Brico)	4% ~ 4 000 tonnes	10% ~ 10 000 tonnes
Objectif Ecomaison* catégorie 4 (Jardin)	2% ~ 4 000 tonnes	5% ~ 10 000 tonnes

*En % des mises en marché de l'année N-1

Création du fonds réemploi :

- ▶ 5% minimum des contributions perçues chaque année
- ▶ Financement réservé aux acteurs du réemploi de l'ESS
- ▶ Prise en compte du critère de proximité



Agir au cœur de notre écosystème partenarial

► Communiquer en faveur du don et de l'achat de seconde main :

- Favoriser les apports volontaires vers les acteurs du réemploi solidaire, à défaut vers un point de collecte préservante (exemple : magasins)
- Communiquer sur les bonnes pratiques du don
- Encourager et valoriser l'achat de seconde main par tous et pour tous

► Capter et orienter le gisement réemployable vers les acteurs du réemploi de l'ESS :

- **Collectivités territoriales** : stimuler et soutenir les zones réemploi en déchèterie
- **Metteurs en marché** : susciter l'organisation d'évènements de sensibilisation du public et la collecte de produits en partenariat avec des acteurs du réemploi solidaire
- **Plateformes digitales** : construire des ponts entre les acteurs du don sur le digital et les partenaires du réemploi d'Ecomaison

► Acteurs du réemploi : soutenir les activités de collecte et de réemploi et leur traçabilité



ecomaison



2

Quels acteurs ?
Quels produits ?

Modalités d'éligibilité

Conditions cumulatives :

1. Être une structure de l'Economie Sociale et Solidaire au sens de la loi 2014
2. Avoir une activité de réemploi-réutilisation des Articles de Bricolage et de Jardin
3. Assurer une traçabilité des entrées et des sorties en réemploi

Statut de l'ESS	Pièces administratives à transmettre		
ESUS de droit (ACI, EI) ou agréée ESUS	Agrément ESUS ou équivalent	-	Attestation d'assurance en responsabilité civile d'exploitation et/ ou responsabilité civile professionnelle
Association 1901 - Non ESUS	Immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA) avec mention de la qualité de L'ESS	-	
Association 1908 - Non ESUS	Immatriculation au Répertoire National des Associations (RNA) avec mention de la qualité de L'ESS	Éléments attestant de la non-lucrativité : - Copie des statuts signés mentionnant dans l'Objet l'engagement de la structure de ne pas dédier ses bénéfices à un autre objet que l'objet d'utilité sociale et/ ou solidaire de son activité	
Entreprise à But d'Emploi (EBE) - Non ESUS	Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) avec mention de la qualité de L'ESS	Ou	
Société commerciale de l'ESS - Non ESUS	Immatriculation au Registre des Commerces et des Sociétés (RCS) avec mention de la qualité de L'ESS	- Si cet engagement ne figure pas dans les Statuts, attestation signée du représentant légal dûment habilité portant l'engagement de la structure qu'aucune part des bénéfices ne peut être affectée à la rémunération d'actionnaires ou de porteurs de part sociale.	

Périmètre de la filière Bricolage-Jardin : les produits inclus

Matériel de bricolage dont l'outillage à main

Cat.3



Clé



Truelle



Spatule



Arrache-clou



Niveau bulle



Brosse de bricolage



Scie



Marteau



Escabeau et échelle

Produits et matériels destinés à l'aménagement du jardin

Cat.4



Arrosoir



Jardinière



Bâche



Tuyau arrosage



Mitigeur



Brouette



Parasol



Râteau et pelle

Périmètre de la filière Bricolage-Jardin : les produits exclus



ABJ électriques, électroniques et thermiques



Tronçonneuse



Scie sauteuse



Enrouleur prises



Tondeuse électrique ou thermique



- ▶ Tous les articles de bricolage et de jardin électriques et électronique restent couverts par la REP EEE (Ecologic ou ecosystem)
- ▶ Tous les articles de bricolage et jardin thermiques sont couverts par la REP Brico-Jardin Thermiques (Ecologic)
- ▶ Risque d'incendie important si dépôt dans les contenants Ecomaison
- ▶ **Ne pas mettre dans le(s) contenant(s) Ecomaison**
- ▶ **À trier et orienter vers les filières adaptées (Ecologic et/ou ecosystem)**

Consommables de bricolage non ABJ



Quincaillerie



Consommable divers

Articles de jardin non ABJ



Mobilier de jardin



Grand jeu d'extérieur



Piscine gonflable

Produits horticoles



Pot



Soucoupe



ecomaison



3

Quels engagements ?
Quels soutiens ?

Activités obligatoires et complémentaires

Activités obligatoires

1. La réception des apports et/ou la collecte d'articles de Bricolage et de Jardin
2. Le Réemploi, la Préparation à la Réutilisation, la vente ou le Don en solidarité d'articles de Bricolage et de Jardin
3. Assurer une traçabilité des entrées et sorties en réemploi

Ces conditions sont **obligatoires** et **cumulatives**.

Ecomaison reprend sans frais les flux non-réemployés

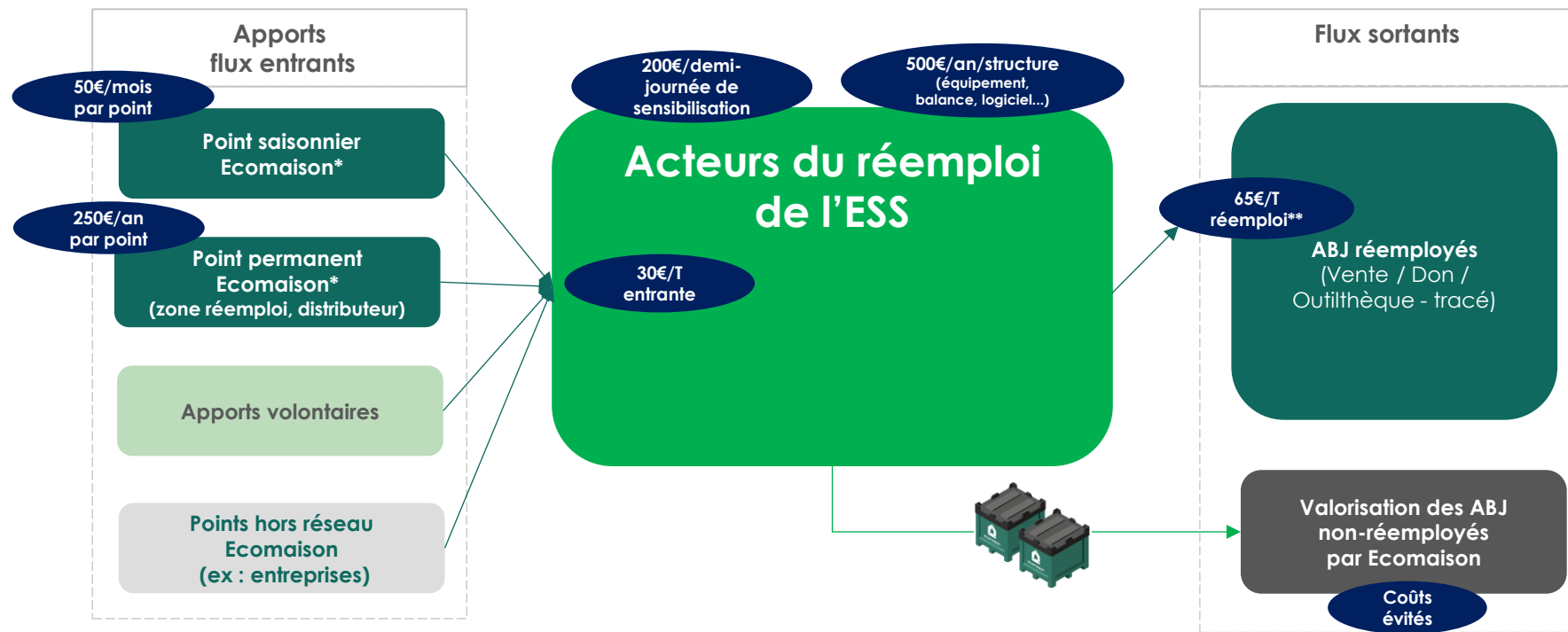
Activités complémentaires

1. **La collecte dans des points permanents**, qui collectent du flux toute l'année
ex : zone réemploi en déchèterie, distributeur ...
2. **Les collectes saisonnières** sur des points qui collectent du flux à une période donnée, maximum sur 3 mois
3. Ces activités sont **annexes** et **supplémentaires**. Elles ne substituent pas aux activités obligatoires.

Activités associées à un forfait collecte :

- **Fixe peu importe le nombre de rotations** : si pas de rotation sur un mois, l'acteur bénéficie quand même du soutien.
- **Non-corrélé à la tonne** : si peu de tonnes collectées, le soutien demeure le même.

Le schéma opérationnel et les soutiens



Comment mobiliser le forfait équipement ?

500€/an/structure
(équipement,
balance, logiciel...)

- **Quand ?** Tout au long de l'année, l'enveloppe maximum de **500€/an/structure signataire*** peut être mobilisée
- **Comment ?** En fournissant une facture à Ecomaison via votre espace personnel
- **Quoi ?** Équipements et services favorisant l'une des activités suivantes :
 1. la traçabilité
 2. la collecte, le tri ou le stockage préservant
 3. La remise en état pour réemploi
 4. la vente



Outils mis à disposition par Ecomaison pour vous aider à organiser de journées de sensibilisation au réemploi des articles de bricolage et de jardin

Le kit de communication

Un guide méthodologique



Un pack de 6 affiches

Un modèle pour vos réseaux sociaux



Kit de communication

- ▶ **Un guide méthodologique** comprenant des idées d'animation et des outils d'organisation clés-en-main
- ▶ **Un pack de 6 affiches promotionnelles** en format digital personnalisable
- ▶ **Un pack pour vos publications sur les réseaux sociaux :** visuel et texte personnalisable



Rendez-vous dans votre espace Ecomaison dans l'onglet « Documents » puis « Gestion opérationnelle »

Le kit de collecte

Un totem dédié au réemploi



2 bornes de collecte



Kit de collecte

- ▶ **1 totem** sur la reprise et le réemploi des articles bricolage et de jardin
- ▶ **2 bornes de collecte**



Rendez-vous dans votre espace Ecomaison dans l'onglet « Mes demandes d'enlèvements » puis « Commandes d'outils »

Quelle traçabilité pour obtenir les soutiens €/tonne ?

En pesée ou en comptée

Entrée

Périmètre	Apports volontaires et autres collectes	Points permanents : zone réemploi en déchèterie publique	Points permanents Ecomaison : Distributeurs	Points saisonniers Ecomaison
Matériels de bricolage dont outillage à main (cat. 3)				
Articles d'entretien et d'aménagement du jardin (cat. 4)				
Total				

Sortie

Catégorie si en pesée	Catégorie si en comptées (abaques Ecomaison)	Vente ou don (Unités)	Total (poids)
Matériels de bricolage dont outillage à main (cat. 3)	Outillage à main		
	Gros équipement de bricolage		
	Équipements de protection et accessoires		
Articles d'entretien et d'aménagement du jardin (cat. 4)	Pots de fleur		
	Bâches		
	Gros équipement de jardin		
	Outillage à main		
	Équipements de protection et accessoires		

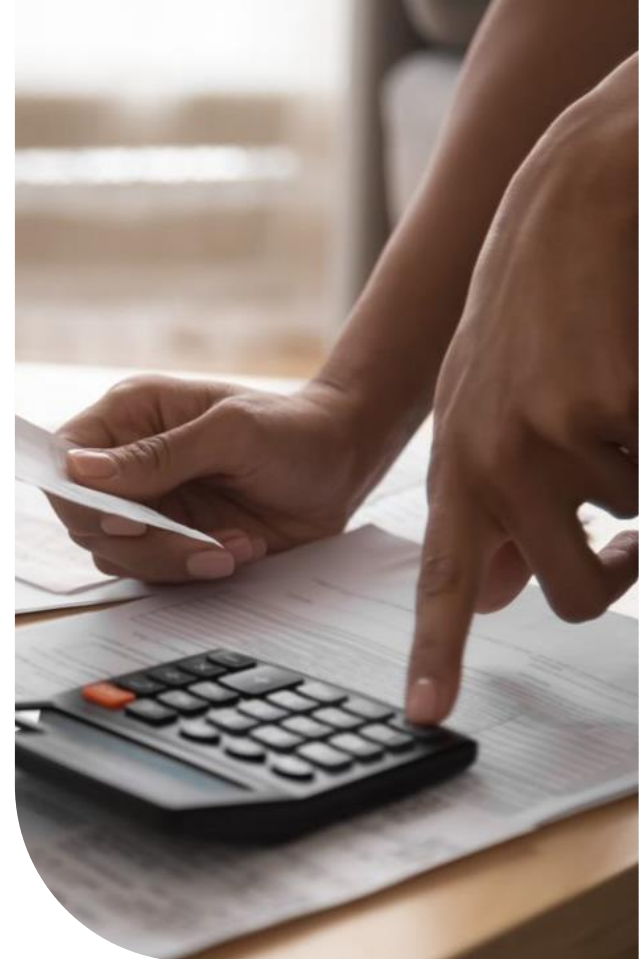

Les cellules corail sont obligatoires

Les déclarations trimestrielles

- La période de déclaration Ecomaison s'ouvre 45 jours après le trimestre échu selon le calendrier suivant :

Trimestre de l'année N	Ouverture de saisie	Campagne de déclaration
T1	Du 01/01 au 31/03	15/05
T2	Du 01/04 au 30/06	15/08
T3	Du 01/07 au 30/09	15/11
T4	Du 01/10 au 31/12	15/02 de l'année N+1

- Vous pouvez commencer la saisie de vos Entrées & Sorties sur notre SI dans **Mon Compte / Mes soutiens** dès le début du trimestre concerné ou finaliser votre déclaration en fin de trimestre échu.
- Un guide complet et notre équipe support sont à votre disposition pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.
- Contrôles** : Ecomaison peut mandater des tiers pour vérifier la véracité des déclarations transmises par la structure et servant au calcul des soutiens.





ecomaison



5

Nos solutions d'enlèvement des
déchets et consignes de tri

Schémas de collecte possibles (1/2)

SCHÉMA 1

Caisses-palettes ABJ/Jouets



Caisses-palettes Petits objets

- Tous les petits ABJ (et Jouets) -80 cm

Les gros articles de bricolage et de jardin doivent être démontés

Fiche d'identité des caisses-palettes Ecomaison

- ✓ Dotation de 2 caisses-palettes (660L) minimum
- ✓ Emprise au sol : 1200 x1000 mm
- ✓ Hauteur : 785 mm
- ✓ Charge utile : 650 kg
- ✓ Empilables & gerbable
- ✓ Avec couvercle (70% du parc)
- ✓ Non-pliables
- ✓ Prise en charge gratuite par un opérateur Ecomaison

Schémas de collecte possibles (2/2)

SCHÉMA 2

Benne Gros Objets + Caisses-palettes ABJ/Jouets



Benne Ecomaison Gros Objets

- Tous les DEA **+80cm**
- **Tous les ABJ/Jouets +80cm**

Caisses-palettes Petits objets

- **Tous les petits ABJ/Jouets -80 cm**

SCHÉMA 3

Benne Bois + Benne Gros Objets + Caisses-palettes ABJ/Jouets

Bi-flux



Benne Ecomaison Bois

- DEA en **Bois**
- **ABJ en Bois**
- Jouets en **Bois**

Benne Ecomaison Gros Objets

- Tous les autres DEA
- **Tous les autres ABJ/Jouets +80cm**

Caisses Palettes Petits objets

- **Tous les petits ABJ/Jouets -80 cm**



ecomaison



6

Les outils et documents
disponibles

Vos espaces – Sur le site d'Ecomaison

The screenshot shows the Ecomaison website interface. At the top left is the Ecomaison logo. A navigation menu includes 'Vous êtes', 'Nos filières', 'Nos produits', 'Centre de ressources', and 'Actus et événements'. A dropdown menu under 'Vous êtes' lists roles: 'Distributeur et fabricant', 'Artisan et autres professionnels', 'Collectivité locale', 'Acteur solidaire' (highlighted with a red circle and a '1'), 'Opérateur', and 'Particulier'. A red circle with a '2' highlights the 'Centre de ressources' menu item. Below the navigation is a search bar with the text 'Trouvez où donner, recycler'. The main content area features a large image of a woman holding a box of items, with a red arrow pointing from the 'Acteur solidaire' menu item to it. To the right, there are filters for 'Acteurs Solidaires' and 'Filières', and a section for 'Guides et formations' with 12 resources available as of 19/07/2024. The filters include 'Ameublement', 'Bâtiment', 'Bricolage-Jardin' (checked), 'Jouets', and 'Toutes les filières'. The guides section includes 'Bricolage-Jardin GUIDE | 2024', 'Jouets GUIDE | 2024', and 'Guide - Bonus Réparation - Réparateurs labellisés - BD (.pdf)'. A 'Devenir partenaire' button is visible at the bottom left of the main content area.

Toutes les informations utiles :

- Devenir partenaire d'Ecomaison
- Découvrir nos solutions pour le réemploi
- Accéder à des gisements de qualité
- Bénéficier de nos services pour le recyclage
- Innover pour le réemploi

Toute la documentation :

- Par type d'acteur
- Par filière
- Par sujet

Vos espaces – Votre compte sur notre Extranet

Accueil **Mon compte** Mes contractualisations Mes solutions de collecte Mes demandes d'enlèvement Mes soutiens **Documents**

Mes informations générales
Mon périmètre de contrat
Mes contacts

Bienvenue Espace réservé

Accueil

Janvier 2024

Chers partenaires,
Nous vous invitons à prendre connaissance des informations importantes ci-dessous :

Nouvelle convention ESS Ameublement 2024-2029

À la suite du ré-agrément d'Ecomaison pour la période 2024-2029, nous vous informons que **la nouvelle convention-type pour l'Ameublement est disponible à la signature**. Seul le contact désigné en « Signataire » sur votre compte est habilité à y procéder. Le **mode opératoire** disponible dans l'onglet « Documents » puis « Contrat » l'accompagnera pas à pas dans cette démarche.

Vous n'avez pas de contact Signataire désigné ? Contactez-nous à l'adresse contact@ecomaison.com

Rappel : pour les structures concernées par un contrat-cadre déjà signé par votre réseau national : vous pouvez **visualiser cette nouvelle convention** dans l'onglet « **Mes contractualisations** » en **cliquant sur la ligne « CVA2024 »** puis sur le bouton « Visualiser le contrat ».

<https://extranet-reemploi-reutilisation.eco-mobilier.fr/>

- ▶ **Mode opératoire Collecte en magasin** (Jouets et ABJ ; Ameublement : prochainement disponible)
- ▶ **Mode opératoire pour réaliser les déclarations trimestrielles** (tonnages entrée/sortie réemploi, équipements, etc.)
- ▶ **Fichiers des abaques** (poids moyens) et d'aide à la saisie
- ▶ **Comprendre et demander nos solutions pour l'enlèvement des déchets**
- ▶ **Les consignes de tri** (Jouets – ABJ – DEA) que vous devez respecter
- ▶ **Mode opératoire de gestion des enlèvements des déchets** : demandes d'enlèvement, annuler une opération, signaler un dysfonctionnement, etc.
- ▶ **Collecte et traitement : Que fait Ecomaison des objets collectés ?**

Mode opératoire Déclarations trimestrielles

- Où réaliser votre déclaration
- Définir la méthode de saisie
- Configurer vos partenaires :
 - Sur les filières Jouets et Brico-Jardin
 - Sur la filière Ameublement
- Déclarer vos tonnages en entrées et en sorties réemploi
- Déclarer vos équipements
- Soumettre votre déclaration et facturer Ecomaison



Découvrir et demander nos solutions d'enlèvement des déchets

► Découvrir et comprendre nos solutions :

- Schémas de collecte
- La benne Ecomaison
- Le schéma bi-flux (bois/hors bois) en deux contenants
- L'ensachage des éléments textiles
- Une caisse-palette fixe pour faciliter l'ensachage
- La Carte Pro pour les DEA
- Nos caisses-palettes pour les petits objets

► Demander nos solutions et outils



Demandes d'enlèvement, annulation, dysfonctionnement : téléchargez notre mode opératoire

► Notre mode opératoire vous accompagne pas à pas dans les démarches suivantes :

- Faire une demande d'enlèvement de benne
- Faire une demande d'enlèvement de caisses-palettes
- Faire mes demandes d'enlèvement via QR-Code
- Annuler une demande d'enlèvement
- Signaler un dysfonctionnement

► Rendez-vous dans le menu « Documents » de votre compte, onglet « Gestion opérationnelle »





Pour en savoir plus

Découvrez tous les documents utiles
sur [l'Extranet](#) dans l'onglet
« Documents »

Suivez nos actualités
sur notre site web et
nos réseaux sociaux

Ecomaison.com



Besoin d'aide ?



Appelez-nous
au **0811 69 68 70**
(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)



Ecrivez-nous à
contact@ecomaison.com